

CO24.01

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**l'établissement d'un référentiel commun sur les marchés publics, destiné à tous les services de l'administration communale*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Ville d'Yverdon-les-Bains, tout comme les cantons, les communes et les autres collectivités de droit public cantonal ou communal, est soumise à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et à la législation cantonale d'exécution des marchés publics (dans le canton de Vaud : LMP-VD et RLMP-VD).

Afin que les services de la Ville puissent augmenter leurs compétences en matière de marchés publics, partager les recommandations reçues suite à la réalisation de marchés publics, disposer de documentation commune et de directives simples d'accès et mises à jour régulièrement, la Municipalité a décidé d'établir un référentiel interne commun à tous les services.

Différents documents ont été élaborés, fruits d'une réflexion approfondie prenant en compte public cible, structure du support (électronique), délai et budget :

- **Un manuel interne des marchés publics** : le manuel a pour but de guider le personnel de la Ville dans la conduite d'un marché public, d'uniformiser les pratiques, de produire un contenu adapté à tous les services et aux différents achats et de s'appuyer sur des exemples concrets. Le manuel, publié sur l'Intranet de la Ville sous la forme d'une page dédiée à la thématique, est évolutif dans le temps. C'est un complément indispensable aux divers outils mis à disposition par la Confédération et le Canton de Vaud ;
- **Une charte des marchés publics de la Ville d'Yverdon-les-Bains** : la charte montre l'engagement des membres de la Municipalité, des chefs de service et des membres du groupe de travail qui a élaboré les documents, en faveur du partage de connaissances, de la formation du personnel et d'une application commune des règles en matière de marchés publics ;
- **Un dépliant informatif** (voir l'annexe) : ce dépliant résume les informations essentielles concernant les marchés publics. Il est destiné à être remis lors de formations internes et aux nouveaux collaboratrices et collaborateurs de la Ville.

La Municipalité est convaincue que la réalisation de ce référentiel commun permettra aux services de la Ville de gagner en efficacité dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres, par l'augmentation des compétences du personnel en charge d'élaborer ces dossiers et la mise à disposition de documentation centralisée et facilement accessible.

La Municipalité est consciente que la mise à jour de ce référentiel est un travail continu. Elle a donc demandé à ses services qu'une gouvernance soit mise en place de manière pérenne,

pour assurer la transmission des informations et des connaissances en matière de marchés publics au sein des différents services, et ainsi atteindre l'objectif premier d'unifier la pratique communale en termes de procédures de marchés publics. Dans ce but, une « Cellule marchés publics » a été mise en place dans le courant du premier trimestre 2024 qui sera en charge en particulier de la mise à jour des outils, notamment l'Intranet.


La Cellule marchés publics organisera annuellement une « Journée des marchés publics », permettant ainsi aux personnes des différents services qui pratiquent les marchés publics de se rencontrer et d'échanger. Cette journée sera également l'occasion de présenter les nouveautés législatives, les mises à jour du manuel et des sujets spécifiques destinés à étayer les connaissances des personnes présentes. Une première Journée aura lieu à fin avril 2024.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


P. Dessemontet



Le secrétaire :


F. Zürcher

Annexe : Dépliant d'information sur les marchés publics

Que faire si j'ignore comment y répondre ou que j'ai un doute ?

1. Consulte l'Intranet

- <https://intranet.ylb.ch/mmp/>

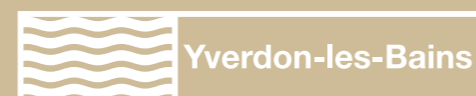
2. Consulte la personne référente de ton service.

3. Contacte la Cellule marchés publics de la Ville

- marches.publics@yverdon-les-bains.ch



Marchés
publics



Impressum

Ville d'Yverdon-les-Bains
Cellule marchés publics
Août 2023

Les marchés publics

— en bref

Les marchés publics, c'est quoi ?

On parle de marchés publics lorsque la Commune d'Yverdon-les-Bains souhaite acquérir des fournitures, des services ou des constructions auprès d'un prestataire privé en échange d'un financement.



Attention ! Même la plus anodine des acquisitions est soumise à une procédure de marchés publics !

Que faire avant de lancer une procédure de marchés publics ?

Pour commencer, je définis la nature de mon besoin :

- Est-ce que je souhaite acquérir du matériel ? un service ? un ouvrage ?
- Mon besoin est-il une acquisition exemptée de la procédure de marchés publics ?

Puis, je détermine la procédure applicable :

- Quelle est la valeur de l'acquisition envisagée ? Puis-je scinder les prestations ?
- Quels sont les seuils définissant les types de procédures ?
- Mon marché est-il ouvert aux prestataires étrangers ?

Une fois la procédure adéquate arrêtée, je constitue le dossier d'appel d'offres :

- Quelles sont mes exigences quant à la prestation à acquérir ? Doit-elle contenir des caractéristiques particulières ?
- Quelles sont mes exigences envers les soumissionnaires ?
- Quels sont les critères d'aptitude et d'adjudication minimaux à insérer dans mon appel d'offre en fonction des caractéristiques requises ?
- Quelles sont les compétences nécessaires au jury pour adjudger au mieux mon appel d'offre ? Dois-je mandater un jury externe ?

Une fois mon dossier d'appel d'offre préparé, j'organise sa transmission :

- Appel d'offres en format papier ou électronique ?
- Mon appel d'offre doit-il être publié sur simap ?
- Quels sont les documents à joindre à la transmission de l'appel d'offres/à l'invitation à faire une offre ?
- Quel délai doit être imparti aux soumissionnaires pour déposer une offre ?

Tout autre élément relatif à une procédure de marché publics peut être obtenu sur l'Intranet de la Commune.